



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL  
 DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

a.151.21 - FD/dt

Berne, le 25 mars 1974

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen  
 Prière de rappeler cette référence dans la réponse  
 Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Aux services et sections de la centrale  
 Aux représentations suisses à l'étranger

---

C I R C U L A I R E

concernant la création d'un groupe  
 de travail chargé d'examiner  
 l'opportunité de certaines réformes  
 au sein du Département  
 (Groupe de travail "Florian")

\* \* \*

"Oh heiliger Sankt Florian,  
 Verschone unsere Häuser,  
 Zünd' lieber andre an."

Comme vous avez déjà pu vous en rendre compte, la situation financière de la Confédération s'est régulièrement détériorée ces dernières années. Les dépenses résultant des responsabilités de plus en plus vastes confiées aux autorités fédérales par le peuple et les cantons se sont accrues à un rythme très rapide depuis plusieurs années tandis que les recettes de la Confédération accusaient dans leur croissance un fléchissement sensible par rapport à celle des dépenses. Les estimations faites par l'Administration des finances laissent apparaître des déficits importants pour ces prochaines années sans qu'il soit possible d'accroître les recettes de la Confédération en temps utile et dans une mesure suffisante. A court terme, soit pour ces trois prochaines années, l'Administration des finances entend concen-



- 2 -

trer ses efforts sur toute mesure propre à freiner la croissance des dépenses. Plusieurs projets sont déjà avancés et l'on s'achemine vers une période d'austérité que l'on n'a plus connue depuis la seconde guerre mondiale.

D'autre part et en ce qui concerne plus précisément le Département politique, la fin de la présente décennie va marquer le début d'une période de plusieurs années qui verra une partie importante de l'effectif actuel des agents de carrière prendre leur retraite. Héritage de la seconde guerre mondiale qui a vu l'effectif du Département s'enfler en raison du nombre élevé de mandats étrangers qui nous furent confiés et de l'arrêt des engagements de personnel de 1947 à 1956, ces retraites nombreuses et concentrées sur une période relativement courte vont également entraîner des problèmes difficiles à résoudre du fait de l'insuffisance du recrutement d'agents de carrière depuis 1956 jusque vers 1970. Depuis lors, les efforts entrepris pour améliorer le recrutement ont porté des fruits réjouissants. Cependant, les mesures d'austérité dictées par l'état précaire des finances fédérales risquent de compromettre l'engagement du nombre de stagiaires qu'il conviendrait d'engager pour assurer la relève des agents entrés au Département jusqu'en 1947. Etant donné que la croissance des effectifs sera très strictement limitée jusqu'en 1979 pour l'ensemble de l'administration fédérale, nous ne sommes même pas certains qu'il nous sera possible d'engager le nombre de stagiaires qui serait pourtant nécessaire. En tout état de cause, ces limitations risquent de signifier pour le Département l'arrêt presque complet des engagements de personnel supplémentaire en dehors des services de carrière.

La limitation des effectifs a déjà eu pour conséquence que le Département n'a été autorisé à engager que 13 personnes en 1973 alors qu'il avait prévu, lors de l'établissement du budget, un accroissement de l'effectif de 78 unités.

- 3 -

Pour 1974, le Conseil fédéral a décidé de n'autoriser, pour toute l'administration générale de la Confédération que 200 places. Le Conseil fédéral a procédé, sur proposition du Département des finances et des douanes, à la distribution de la première tranche de 150 places par ACF du 15 mars. Par cet arrêté, le Département politique est autorisé à créer 3 nouvelles places en 1974 (2 spécialistes pour le Délégué aux missions de secours en cas de catastrophe à l'étranger et 1 secrétaire-sténodactylographe pour la Section des accords d'indemnisation de la Direction du droit international public). La répartition du solde de 50 places aura lieu en fin d'année.

Il n'est donc pas exagéré de prévoir que les années qui viennent seront pour le moins difficiles si l'on songe que le Département travaille déjà en temps normal à la limite de sa capacité.

Le Conseil fédéral est pleinement conscient du fait qu'il n'est pas possible, simultanément, d'imposer une limite rigide à la croissance des effectifs et de s'attendre à des prestations accrues de la part des services de l'administration fédérale. Aussi, par arrêté du 24 septembre 1973 le Conseil fédéral a-t-il incité lesdits services à examiner d'ici au 30 juin prochain quelles sont les activités qui doivent être totalement ou partiellement reportées à plus tard, voire même supprimées en raison des restrictions en matière de personnel. Les Départements et la Chancellerie fédérale sont également invités à indiquer quelles dispositions réglementaires ou légales devraient être modifiées en conséquence et quelles seront les incidences de tout ordre que pourraient avoir de telles mesures.

Devant de telles perspectives, nous avons estimé que le moment était venu de procéder à un vaste examen de la situation et des activités du Département politique à la lumière des expériences faites par le passé, dans le but d'établir des ordres de priorités, compte tenu de l'évolution de la situation internationale tant politique qu'économique, et, si besoin est de procéder à certaines ré-

formes de structure. En d'autres termes, il s'agit d'examiner si les tâches qui incombent au Département sont toujours justifiées aujourd'hui et si elles doivent être poursuivies telles quelles demain ou si, au contraire, elles doivent être modifiées et de quelle manière. Un examen des méthodes de travail et du fonctionnement du Département et de son service extérieur devrait permettre également de se rendre mieux compte de la nécessité ou au contraire de la vanité de certaines réformes structurelles.

A cet effet, un groupe de travail a été constitué en janvier dernier. Présidé par le Directeur administratif et comprenant des représentants des différentes Directions, de la Division du commerce, du service extérieur, du personnel et de l'Association des fonctionnaires et employés des administrations centrales fédérales (Section DPF), ce groupe de travail a tenu une première séance plénière le 27 février dernier. A cette occasion, il a été décidé de former cinq commissions qui se répartissent notamment l'examen des problèmes suivants:

1. Commission I (missions)

- restructuration éventuelle du réseau diplomatique et consulaire
- accréditation multiple
- ambassadeurs itinérants
- inspectorat général
- prestations en faveur de la Division du commerce, de l'OSEC, de l'ONST, de PRO HELVETIA

2. Commission II (consulats)

- AVS/AI
- immatriculation
- contrôles militaires
- rationalisation en matière administrative

- 5 -

- promotion commerciale, culturelle et touristique
- sociétés suisses
- visas

3. Commission III (dialogue)

- dialogue en matière d'information politique de la centrale
- problème de l'information des représentations

4. Commission IV (personnel)

- politique du personnel en général
- recrutement
- retraite anticipée
- formation permanente
- position de la femme en tant qu'épouse et en tant qu'agent du Département
- participation
- contrôles médicaux
- politique des transferts

5. Commission V (représentation)

- examen d'une conception globale de la représentation sous l'angle des objectifs à atteindre et des moyens les plus adéquats à utiliser à cet effet

Les commissions précitées ont déjà commencé l'examen d'un certain nombre de questions et il est probable que d'autres questions méritant également un examen surgiront au fur et à mesure que les commissions avanceront dans leurs travaux. D'autres commissions pourront également être créées selon les besoins.

L'objectif du groupe de travail "Florian" n'est pas de réaliser à tout prix des réformes dans tous les domaines qui seront

abordés. L'idée qui nous a guidés est bien plutôt de profiter des circonstances décrites plus haut pour soumettre le Département dans son ensemble à un examen clinique dans le but de déceler certains troubles ou insuffisances possibles afin de pouvoir, en toute connaissance de cause, prescrire certaines améliorations. Dans l'éventualité où certaines mesures viendraient à être imposées au Département en raison de la situation financière difficile de la Confédération, il importe que le Département reste maître de la situation. Or, une telle maîtrise présuppose que le Département sache clairement quel rôle il entend jouer dans le domaine des relations extérieures de notre pays et qu'il voie distinctement quel chemin il entend emprunter. Seul un examen systématique des activités du Département et de ses besoins permettra d'atteindre un tel but et d'éviter que certaines mesures prises à la hâte sous la pression des circonstances présentes n'aient en définitive des conséquences néfastes incalculables pour l'avenir de nos relations extérieures. En d'autres termes, il convient d'éviter que la médication prescrite ne déclenche à long terme des maux pires que ceux que l'on peut être amené à diagnostiquer à l'heure actuelle.

Les travaux du groupe "Florian" qui devraient se terminer en automne pourront servir à l'élaboration d'un rapport circonstancié aux Chambres fédérales sur l'organisation et les nécessités du Département politique, sur les réformes nécessaires ou souhaitables et sur les conséquences possibles des restrictions financières qui s'annoncent proches.

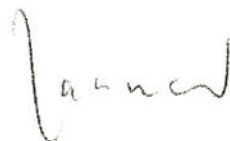
L'étude entreprise par le groupe "Florian" et ses commissions est vaste et complexe comme vous pouvez vous en rendre compte. Elle vous intéresse au premier chef par le fait qu'elle est avant tout concentrée sur l'examen du service extérieur pour des raisons budgétaires évidentes. Nous vous serions dès lors reconnaissants de nous faire part de vos remarques éventuelles et de toute suggestion qui pourraient être utiles au groupe de travail dans son appréciation de la situation. Il nous serait également particulièrement utile

- 7 -

de savoir si le ministère des affaires étrangères de votre pays de résidence envisage des réformes de structure, soit que les expériences faites par le passé aient révélé certaines insuffisances, soit que la situation financière de l'Etat rende nécessaire la réalisation d'économies substantielles.

D'ores et déjà, nous vous remercions de l'aide précieuse que vous pourrez nous apporter dans ce domaine en nous faisant part de vos critiques et de vos suggestions qui pourraient prendre la forme d'une notice résumant les points intéressants qui pourraient résulter d'une confrontation d'opinions entre les collaborateurs des différents services de votre représentation.

Direction administrative



(Janner)